

Credit facet et harcelement au téléphone pseudo huissier

Par elias82, le 14/05/2013 à 11:33

Bonjour

Voila ma situation, j'ai souscris un credit chez Facet il y a un an maintenant. Suite a des soucis perso j'ai arrété de payer et donc reçu beaucoup de courrier de relance d'un cabinet de recouvrement situé vers Lyon...

On m'a beaucoup harcelé durant quelques temps au téléphone mais je ne répondai jamais car appel anonyme.

J'ai déménagé il y a 6 mois mais habite toujours Paris donc je ne recois plus mes courriers de l'ancienne adresse.

Surpise ce matin, appel anonyme on me laisse un tél a rappeler 04 72 08 76 85 en me disant qu'on allais venir me saisir et forcer ma porte + saisie salaire(il n ont pas ma nouvelle adresse). le truc bizar c'est qu on me dit que c'est un cabinet de neuilly sur seine mais avec un numéro commencant par 04 / c'est plutot le rhone...

Que faire?ils ne m ont pas parler de titre exécutoire ni rien de tout sa....

Par FRANCK34, le 14/05/2013 à 11:46

BONJOUR

La prescription est de deux ans, laissez trainer durant deux ans sans répondre, ils ne pourront plus réclamer la somme devant un juge.

C'est une pratique habituelle. Le cabinet de Neuilly est connu pour faire du harcèlement

Par elias82, le 14/05/2013 à 11:50

Merci beaucoup pour votre réponse.

Je dois la somme de 2300 euros, je ne risque rien j espere....?

Par amajuris, le 14/05/2013 à 13:07

bjr,

tant que votre dette n'est pas prescrite, votre créancier peut demander à un juge de rendre une ordonnance d'injonction de payer.

si votre créancier obtient un jugement vous condamnant à payer, à votre dette s'ajouteront les intérêts de la dette et les frais d'huissier donc vous risquez d'avoir à payer nettement plus que les 2300 € de la dette initiale.

cdt

Par elias82, le 14/05/2013 à 14:43

dernière question

Comment peut-on savoir si mon creancier a demandé à un juge? ou s'il a à sa disposition un titre exécutoire?

J'hésite vraiment à les appeler ils sont très désagréable.

Par elias82, le 14/05/2013 à 14:57

g recu un sms il s'agit de SCP CHEZEAUBERBARD HUISSIER visiblement

Par FRANCK34, le 14/05/2013 à 15:54

vous le saurez quand vous recevrez la signification de l'injonction par voie d'huissier

vous pourrez alors faire opposition

inutile de les appeler, actuellement, la plupart des juges en France contrôlent les demandes d'injonction minutieusement et en rejettent un certain nombre notamment pour cause de mauvaise rédaction des contrats. Ils n'arrivent pas alors à avoir un titre.

Le boulot des interlocuteurs est de tenter de vous faire payer une petite somme qui équivaut à un accord et vous fait perdre tous vos droits.

Par mimily, le 04/06/2013 à 20:39

bonjour j ai recu une signification d'ordonance d'injection a payer payer de la part de facet sauf quil I on envoyer chez mes parents . Suite a une adoption mon nom de famille a changer I injonction est elle tjr valide que doi je fair je suis celle avec 2 enfants et totalement paniquer